

**ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES
AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2010**

Arrêté n°1288

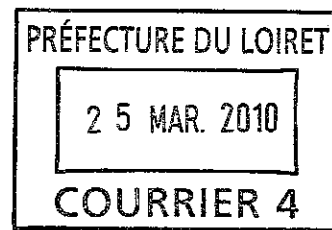
Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,
Vu la Loi n° 83.634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 39,
Vu le Décret n° 88.547 du 6 Mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux,
Considérant que le Décret n° 88.547 du 6 Mai 1988 ne fixe aucun quota pour accéder au grade d'Agent de Maîtrise par voie d'ancienneté,
Considérant que 12 recrutements d'agents de maîtrise sont intervenus en **2009** dans les Collectivités et Etablissements affiliés au Centre de Gestion auxquels s'ajoutent 161 recrutements au titre des années antérieures, permettant 86 nominations au titre de la promotion interne après examen professionnel,
Vu l'inscription des agents concernés sur la liste d'admission par examen professionnel d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie C en date du **18 mars 2010**,
Considérant les propositions effectuées au titre de la promotion interne par les collectivités et les établissements publics affiliés au Centre de Gestion du Loiret,

↻ ARRETE ↻

Article 1er : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne est établie comme suit :

↻ Au titre de l'article 6 al. 1° du décret n° 88-547 du 6 mai 1988 (**voie générale**) :

1	BEZILLE Rémy
2	BONERA Jean-Claude
3	BOUVET Jean-Claude
4	DUMAIS Denis
5	FOUCHET Pascal
6	GODARD Dominique
7	GUILLERY Rémy
8	HERBLOT Christophe
9	JOLIVET David
10	JOUSSET Michèle
11	LECOQ Christophe
12	LEGRAS Didier
13	MARTIN Alain
14	MERIEUX Dominique
15	PILLETTE Pascal
16	PRENANT Jacky
17	SAULET Stéfania
18	STEINMETZ Philippe
19	VILPOUX Christian



↳ Au titre de l'article 6 al. 2° du décret n° 88-547 du 6 mai 1988 (après examen professionnel) :

1	BARROT Martial
2	BOULAGE Denis
3	COSTE Michel
4	HERVY Jean-Michel
5	NADAUD Frédéric
6	PELOILLE Jérôme
7	SATORI Didier
8	VEE Christine
9	VILLAIN Benoît

Article 2 : La validité de la présente liste est de **3 ans à compter du 1er avril 2010**.

L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le candidat inscrit pour la première fois sur la liste d'aptitude, qui ne serait pas nommé dans un délai d'une année à compter de la date de publication du présent arrêté, sera réinscrit sur la liste d'aptitude pour une année, s'il en a fait la demande écrite au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret au moins un mois avant le **1er avril 2011**; il pourra être réinscrit pour une deuxième année s'il en a fait la demande un mois avant le **1er avril 2012**.

Article 3 : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Loiret
- affiché au Centre de Gestion du Loiret, 1 rue Eugène Vignat à ORLEANS
- notifié aux agents inscrits sur la présente liste
- transmis aux Collectivités et Etablissements du Loiret et à l'ensemble des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Fait à Orléans, le **25 MARS 2010**

Le Président,
Certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif
dans un délai de 2 mois de la publication.

Affiché dans les locaux du Centre de Gestion le **25 MARS 2010**

Transmis au Représentant de l'Etat le **25 MARS 2010**

Le Président,

M. GRILLON

